



CDDH-SCR(2022)OJ01
25 janvier 2022

**COMITÉ DIRECTEUR POUR LES DROITS DE L'HOMME
(CDDH)**

**GROUPE DE RÉDACTION SUR LES DROITS DE L'HOMME
EN SITUATIONS DE CRISE
(CDDH-SCR)**

Réunion Hybride / KUDO – Palais, salle 6

Mardi, 8 mars (10h00) – jeudi 10 mars 2022 (16h30)

Projet de l'ordre du jour

1.	Ouverture de la réunion par le Président et adoption de l'ordre du jour	CDDH-SCR(2022)OJ01
2.	Élection à la vice-présidence	
	Présentation des travaux des instances pertinentes du Conseil de l'Europe sur les questions relevant du mandat du Groupe	
3.	<ul style="list-style-type: none"> • Dr Veronika BÍLKOVÁ (République tchèque), membre de la Commission de Venise • M^{me} Ana GOMEZ, Chef de la Division du droit international public et Bureau des Traités • M^{me} Rachael KONDAK, Greffe de la Cour européenne des droits de l'Homme 	CDDH-SCR(2022)01
4.	Organisation des travaux futurs	CDDH-SCR(2022)02
5.	Examen et éventuelle adoption d'un projet de questionnaire à diffuser auprès des États membres	CDDH-SCR(2022)03
6.	Questions diverses	
7.	Adoption du rapport de réunion	CDDH-SCR(2022)R1

Documents de reference

- [Guide sur l'article 15 de la Convention européenne des droits de l'homme – Dérogation en cas d'état d'urgence](#), rapport préparé par le Greffe de la Cour européenne des droits de l'homme (30 avril 2021)
- [Dérogation en cas d'état d'urgence](#) – Cour européenne des droits de l'homme, Unité de la Presse, Fiche thématique, janvier 2022
- [Informal Chronology of derogations](#) under Article 15 of the Convention for the Protection of Human Rights and Fundamental Freedoms by country between 1 January 2000 and 6 March 2022, prepared by the Directorate For Legal Advice and Public International Law (***disponible uniquement en anglais***)
- [Résolution CM/Res\(2021\)3](#) concernant les comités intergouvernementaux et les organes subordonnés, leur mandate et leurs méthodes de travail (adoptée par le Comité des Ministres le 12 mai 2021 lors de la 1404^e réunion des Délégués des Ministres)
- [COVID-19 – Dérogations au titre de l'article 15 de la Convention européenne des Droits de l'Homme](#)
- [CEDH – Article 15 – Enregistrement et notification des dérogations par le Bureau des Traités](#)